Nations Unies S/2004/937



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 30 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 octobre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le présent rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-63210 (F) 031204 031204

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix des Nations Unies au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 31 octobre 2004.

2. Au 31 octobre 2004, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 18 811 soldats, dont 2 937 de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale au Kosovo est apparemment calme mais reste précaire et tendue et il devrait en être ainsi dans un avenir prévisible.

5. Le 23 octobre 2004, le Kosovo a organisé ses deuxièmes élections législatives, lesquelles se sont déroulées sans incident.

6. Onze incidents à motivation ethnique ont été signalés en octobre 2004, le même nombre qu'en septembre 2004. La diminution du nombre de ces incidents, traditionnelle à l'automne, ne s'est pas produite, bien que, cette année, le temps ait été plus clément que les années précédentes.

7. Les menaces contre la Force de paix du Kosovo (KFOR) sont demeurées relativement faibles pendant tout le mois.

8. En ce qui concerne le crime organisé, 24 incidents au total liés au trafic de drogues, à la découverte d'armes illégales et à des activités de contrebande ont été signalés en octobre, soit une diminution de 20 % par rapport à septembre; le nombre des infractions liées à la contrefaçon de monnaie et à la possession d'armes illégales diminue mais celui des incidents liés à la drogue demeure constant.

9. La répétition opérationnelle pour les forces de réserve dans la zone d'opérations conjointe des Balkans, « Determined Commitment 2004 », s'est déroulée du 11 octobre au 6 novembre 2004 au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Les dates de la répétition ont été fixées de façon que l'opération produise un effet maximum durant les élections au Kosovo qui se sont tenues le 23 octobre et pour préparer la transition entre l'OTAN et l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

10. Comme indiqué le mois dernier (voir S/2004/859, annexe), la KFOR poursuit ses opérations visant à assurer la sécurité sur le terrain, en vue d'éviter les violences ethniques et de protéger les sites du patrimoine. Elle demeure également vigilante afin de prévenir les menaces éventuelles contre les organisations internationales et les bases militaires. La force de l'OTAN continue d'améliorer ses capacités en matière de maintien de l'ordre et de répression des émeutes, afin d'être mieux préparée à faire face à une résurgence éventuelle de la violence.

Respect de l'Accord technique militaire par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la Police spéciale du Ministère de l'intérieur

11. Aucune violation de l'Accord technique militaire n'a été signalé en octobre 2004.

Corps de protection du Kosovo

12. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo (CPK) comprend 2 959 membres actifs, parmi lesquels 130 personnes issues de minorités, dont 27 Serbes. L'effectif de réserve compte 1 809 membres, dont 17 sont issus de minorités ethniques. Le pourcentage de la représentation des minorités a diminué, passant de 4,69 % en septembre à 4,26 % en octobre 2004.

13. En octobre 2004, les brigades multinationales ont procédé à 25 appels nominaux et à 1 appel nominal portant sur l'ensemble du Kosovo. Le pourcentage de personnes absentes sans autorisation a diminué, passant de 1,74 % en septembre à 0,45 % en octobre 2004.

14. L'inspection du quartier général de la KFOR, en association avec le CPK, a édicté une nouvelle directive concernant l'autorisation des activités du CPK sur le terrain et la sécurité des pratiques environnementales. Il a été demandé d'apporter des modifications mineures au texte avant son application. Le commandant de la KFOR a indiqué que cette question exigeait une attention urgente et s'est mis en rapport avec le Bureau du Coordonnateur du CPK à ce sujet.

Conclusion

15. Les renforts liés à l'exercice « Determined Commitment » ont donné au commandant de la KFOR une marge d'action plus grande pour faire face aux crises qui auraient pu éclater dans le cadre du processus électoral. Les résultats du scrutin n'ont jusqu'à présent pas suscité de réaction importante, car, pour l'essentiel, ils ont été conformes aux prévisions.